



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt et un, le mardi trente du mois de novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de l'espace culturel municipal (Nouveau bâtiment), pendant le temps des travaux du Centre-ville, et afin de respecter les contraintes liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 25/11/2021

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Guy MAGNIER, Alain DUFRENE, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusée : Marie-Annick NOUAUX qui donne pouvoir à Guy MAGNIER

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

DÉLIBÉRATION N°2021/7 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2021.

Monsieur le Président du CCAS de Gruson propose le procès-verbal suivant au vote du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration du CCAS de Gruson s'est réuni en séance ordinaire le 19 mars 2021 à 16h00, exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente (Nouveau Bâtiment), pendant le temps des travaux du Centre-ville, et afin de respecter les contraintes liées au risque COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson.

Date de Convocation : 12/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Guy MAGNIER, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Alain DUFRENE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

Après approbation à l'unanimité de la **DELIBERATION N°2021/1 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 24 juillet 2020**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°2021/2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Monsieur le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au Compte Administratif. Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le Compte de Gestion 2020.

DELIBERATION N°2021/3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la présidence de Madame Hélène HEROGUER, Membre Administratrice du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Olivier TURPIN, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se présenter comme suit avant affectation des résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame H  l  ne HEROGUER signale que les  critures comptables du Compte Administratif ont fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion  tabli par Monsieur le Receveur Municipal, Tr sorier principal de Villeneuve d'Ascq et qu'elles sont conformes.

R�alisations recettes	0,00 �
R�alisations d�penses	3 127,10 �
D�ficit de cl�ture au 31 d�cembre 2020	3 127,10 �
Exc�dent report� de l'exercice pr�c�dent, soit 2019	5 219,61 �
Exc�dent cumul� de cl�ture de l'exercice 2020	2 092,51 �

SECTION D'INVESTISSEMENT

R�alisations recettes	0 �
R�alisations d�penses	0 �
Exc�dent de cl�ture au 31 d�cembre 2020	0 �
Exc�dent report� de l'exercice pr�c�dent, soit 2019	4.725,90 �
Exc�dent de cl�ture cumul� au 31 d�cembre 2020	4.725,90 �
Restes � r�aliser (engagements recettes � reporter)	0,00�
Restes � r�aliser (engagements d�penses � reporter)	0,00�
Exc�dent de financement 2020	4.725,90 �

Comptes annexes : n ant.

2 ) constate aussi bien pour la comptabilit  principale que pour chacune des comptabilit s annexes, les identit s des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report   nouveau, au r sultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entr e et du bilan de sortie, aux d buts et aux cr dits port s   titre budg taire aux diff rents comptes ;

3 ) reconna t la sinc rit  des restes   r aliser,

4 ) arr te les r sultats d finitifs tels que r sum s ci-dessus ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, apr s avoir entendu l'expos  ci-dessus et apr s en avoir d lib r , **approuve** le Compte Administratif 2020 par : 8 voix pour (Monsieur le Pr sident n'a pas pris part au vote) – 0 voix contre – 0 abstention.

DELIBERATION N 2021/4 : AFFECTATION DU RESULTAT.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS doivent se prononcer sur l'inscription au Budget Primitif 2021 de l'affectation du r sultat, suivant le tableau ci-annex .

CCAS DE GRUSON

1 - D termination du r sultat d'investissement de l'exercice 2020

Total des recettes de l'exercice	1	0,00 �
Total des d�penses de l'exercice	2	0,00 �
R�sultat brut de l'exercice	3 = (1 - 2)	0,00 �
R�sultat de l'exercice pr�c�dent	4	4725,90
R�sultat cumul� (reporter � la ligne budg�taire 001)	5 = (3 + 4)	4 725,90 �
Reste � r�aliser en d�penses d'Investissement	6	0,00 �
Reste � r�aliser en recettes d'Investissement	7	0,00 �
R�sultat corrig� des restes � r�aliser (� financer par le 1068 si ce r�sultat est n�gatif)	8 = (5 - 6 + 7)	4 725,90 �

2 - D termination du r sultat d'exploitation   affecter

Total des produits 2020	1	0,00 �
Total des charges 2020	2	3 127,10 �
R�sultat de l'exercice 2020 (compte 12)	3 = (1 - 2)	- 3 127,10 �
Exc�dent de l'exercice pr�c�dent (compte 110)	4	5 219,61 �
Part de l'exc�dent affect�e � l'investissement	5	0,00 �
Reste � r�aliser en d�penses de Fonctionnement	6	0,00 �

Déficit de l'exercice précédent (compte 119)	6	0,00 €
Résultat cumulé à affecter par délibération	7 = (3 + 4 - 5 - 6)	2 092.51 €

3 - Affectation du résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice

Affectation par ordre de priorité :

1	Couverture du déficit de la section de fonctionnement (par réduction des charges)	--
2	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	--
3	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	--
4	Report à nouveau en fonctionnement (compte 110) le solde du 110 est repris sur la ligne budgétaire 002	2 092.51 € 2 092.51 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus et les affectations décidées dans cette délibération sont inscrits au B.P. 2021.

Fait à Gruson le 19 mars 2021

Le Président,
Olivier TURPIN

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention, décide **d'approuver** l'affectation du résultat tel qu'il est repris dans le tableau annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°2021/5 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Monsieur le Président propose à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement	:	4 725,90 €
En section de fonctionnement	:	3 272,51 €
Pour un total de	:	7 998,41 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention, décide **d'approuver** le Budget Primitif 2021 qui vient de leur être présenté.

DELIBERATION N°2021/6 : INFORMATION SUR LES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT.

Conformément à la délibération n°2020-1 du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à Monsieur le Président pour examiner les demandes et octroyer en cas d'urgence des bons d'alimentation, de combustible ou de secours en argent dans le respect des crédits budgétaires autorisés,

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président rend compte, au Conseil d'Administration, des aides octroyées,

Ainsi, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il a octroyé les aides suivantes, en 2020 :

Le 12/10/2020 secours en virement 750.00€ au profit de C.R.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir débattu, prend acte des informations mentionnées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : **9** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **approuve** le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 19 mars 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

